

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 19

**OBJET :**Soutien Projet Social  
CSC La pinède

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-81****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien

**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire expose que

Dans le cadre du renouvellement de son projet social pour 2025-2029, le Centre Socioculturel La Pinède en a fait une présentation publique samedi dernier 8 novembre.

Compte tenu du diagnostic réalisé et des bilans des projets précédents, des axes stratégiques ont été définis et seront déclinés annuellement selon un programme d'actions spécifiques.

Trois axes ont été définis pour ce projet social :

- Agir en faveur de la transition écologique
- Lutter contre les discriminations et favoriser l'accès pour tous.
- Développer une énergie collective et solidaire sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire de la CNAF n°2012-13 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

Considérant le projet social du centre socioculturel La Pinède pour 2025-2029;

Considérant que le centre socioculturel La Pinède est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local. Qu'il offre des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et contribue à la cohésion sociale sur le territoire ;

Considérant que le centre socioculturel La Pinède est un partenaire de la commune en différents domaines et particulièrement s'agissant de la politique municipale éducation-jeunesse définie par les objectifs du PEDT;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPORTE son soutien au projet social 2025-2029 du Centre Social La Pinède

DIT que la commune poursuivra ses engagements aux côtés du Centre Socioculturel La Pinède par l'établissement de conventions pluriannuelles tant en matière de mise à disposition des locaux qu'en matière de soutien financier.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 14 novembre 2025

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

